

# **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE REUNION** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

(affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

## **SEANCE DU 30 janvier 2009**

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni le 30 janvier 2009 à 20 heures à la mairie sous la présidence de M. Jean-Claude DUGENEST, maire.

*Présents* : DUGENEST Jean-Claude, GALLAND Raymond, GRAND Gérard, ABIAN Vincent, FORTINEAU Vincent, FLEUR Cyril, EMONIN Michel, ELIES Christian, BONESME Christiane, LABERGERE Marcel, GUILBAUD Monique, MAZAL Chantal, PINET Franck, Patricia CARON

*Absent excusé* : FRAGNIER Jacques,

Madame MAZAL est désignée comme secrétaire de séance.

A l'ordre du jour figuraient les questions suivantes :

### **I - Intervention du Directeur de La Poste :**

Le conseil municipal reçoit le Directeur Départemental de la Poste qui fait une présentation des missions de service public de l'établissement, de l'évolution de la Poste dans le département et de la situation du bureau de Fresselines

La Poste souhaite l'établissement de partenariat avec la commune pour transformer le bureau en agence postale communale, la Poste apportant dans cette situation une indemnité à la commune de 962 euros par mois correspondant à 15 heures d'ouverture par semaine, la commune devant prendre en charge l'ensemble des frais liés aux locaux.

Le conseil estime qu'il y a transfert de charges sur la commune. Il fera part de sa réponse après réflexion et étude de la situation.

### **II - Communauté de Communes du Pays Dunois**

- Modification des statuts : Le maire informe le conseil municipal de la décision prise par l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes du Pays Dunois en date du 29 janvier 2009 décidant de la modification des statuts, d'une part pour la prise de nouvelles compétences (élaboration du plan de mise en accessibilité handicapés des lieux recevant du public, compétence sur l'Espace Monet Rollinat à Fresselines, sauvegarde et valorisation des ruines de la citadelle de Crozant), d'autre part pour la réactualisation de la compétence concernant les chemins de randonnées. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification des statuts adoptée par le conseil communautaire du 29 janvier 2009 et adopte les nouveaux statuts.

### **III - Compte rendu des commissions voirie et bâtiments communaux :**

- Commission voirie : suite à la réunion de la commission, des devis ont été demandé au SIERS. Ils seront soumis au conseil municipal lors de sa prochaine séance.
- Commission Bâtiments : Le conseil municipal accepte un devis de SAS FRAPPAT pour un montant de 3 828.81 € TTC pour les réparations sur le local de la boucherie, et un devis de 2247.64 € TTC pour les travaux de couverture sur lacuisine du restaurant
- Devis pour la fourniture de 2 bornes électriques: le maire présente un devis de l'entreprise Lestrade pour la fourniture de bornes électriques au monument aux morts pour un montant de 499.68 € HT. Le conseil municipal accepte ce devis.

### **IV - SIERS :**

#### **rapport annuel 2007 du SPANC :**

En 2007 le SPANC, a organisé des réunions publiques communales (Saint-Sébastien, La Forêt du Temple, Linard, Clugnat, Champsanglard et Naillat) préalablement au contrôle des assainissements individuels.

Le montant des redevances étaient de 120 € pour lecontrôle de conception et de bonne implantation, 80 € pour le contrôle de bonne exécution et 50 € pour lecontrôle « diagnostic »des assainissements existants.

Les perceptives pour 2009 : continuer les contrôles « diagnostic » commune par commune, effectuer des premières relances aux propriétaires d'habitations non contrôlées pour l'existant.

## **Contrôle des installations sur la commune**

Le maire informe le conseil municipal que les contrôles « diagnostic » des installations existantes sur la commune de Fresselines seront réalisés au plus tôt au cours du second semestre 2009.

## **V - SIARCA :**

### **Compte-rendu de réunion :**

Le projet Contrat Restauration Entretien « Petite Creuse » (CRE) est en cours d'élaboration. Pour obtenir un CRE une étude préalable est nécessaire, sa durée est estimée à 2 ou 3 ans. Les travaux ne pourront être réalisés avant la mise en place du CRE. Le Conseil Général et l'Agence de l'Eau accompagneront le SIARCA dans les démarches.

Si le CRE est mis en place la participation des communes augmentera.

### **Adhésion d'une nouvelle commune :**

Le syndicat a adopté en séance du 20 octobre 2008 l'adhésion de la commune de Chambon Sainte Croix, le conseil municipal après en avoir délibéré accepte cette adhésion.

## **VI - Règlement intérieur :**

Le maire remet aux conseillers le projet de règlement intérieur pour qu'ils puissent en prendre connaissance. Il a été remis aux agents qui seront réunis pour faire part de leurs remarques. Il sera validé lors de la prochaine séance du conseil avant d'être transmis au comité technique paritaire départemental.

## **VII - Questions diverses :**

Pré diagnostic accessibilité : La communauté de communes est compétente pour établir un plan de mise en accessibilité des lieux recevant du public ; dans cet objectif un pré diagnostic a été établi par les services de la DDE qui recense pour chaque commune les lieux publics ou privés recevant du public.

Contrat maîtrise d'ouvrage salle polyvalente : le conseil municipal adopte le contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Gallerand Ribeaudeau Peiter pour 22 637.00 € HT

Convention CNRACL : le conseil municipal accepte de déléguer par convention au centre de gestion la dématérialisation des procédures CNRACL

Convention mise en place d'un autocontrôle sanitaire cantine : une convention sera passée avec le Conseil Général pour faire effectuer par le laboratoire Départemental d'analyses, les contrôles sanitaires des repas cantine.

Mise en souterrain de la ligne moyenne tension Measnes Villard par EDF : le maire informe le conseil municipal que des modifications du tracé ont été rendues nécessaires par le refus de passage de certains propriétaires et que la longueur des fourreaux dans le bourg pour l'éventuel effacement des réseaux sera réduite du fait du coût trop important.

Demande de M et Mme PANNETIER : le maire informe que M et Mme PANNETIER souhaite acheter une partie du terrain située derrière chez eux afin de pouvoir y aménager un parking. Il est rappelé qu'une promesse de vente a été signée avec Creusalis pour la cession des terrains nécessaires à la construction des pavillons HLM. Toutefois une proposition leur sera faite pour une portion de terrain en bordure du CD44.

Achat de vêtements de travail pour les agents affectés à la voirie : Le conseil municipal fixe à environ 250 euros par agent employé à temps complet le montant attribué pour l'acquisition de vêtements de travail

Suppression de postes d'enseignants : Le conseil municipal s'indigne de la suppression du poste d'instituteur mis à disposition de l'UFOLEP au plan départemental et des graves conséquences de cette décision pour les associations et pour la pratique sportive des jeunes notamment.

Location mobil homes : une réduction de 25% est accordée pour une location longue durée ( 8 semaines)

La séance est levée à 22 h

Le Maire,  
Jean-Claude DUGENEST